



## Opinions & controverses

# La surenchère réglementaire menace nos salles de ventes

Par Jean-Pierre Osenat

**C'EST À UN BASTION** de la défiance institutionnalisée que la garde des Sceaux a décidé de s'attaquer courant juillet en confiant à deux éminents juristes une mission sur l'avenir de la profession de commissaire-priseur. La régulation du secteur, placée depuis 2001 sous la tutelle du Conseil des ventes volontaires – le CVV – va enfin évoluer. Cette instance dirigée par des magistrats a le pouvoir de contrôler et sanctionner les commissaires-priseurs, jusqu'à leur retirer leur autorisation d'exercer. Elle s'est progressivement érigée en véritable conseil de discipline, se prévalant de ses 300 saisines en un an... pour quatre sanctions.

Cette autorité, au coût de fonctionnement annuel de 1,6 million d'euros, qui a accumulé plus de 4 millions de trésorerie sur les taxes imposées aux professionnels, est un exemple emblématique d'une surtransposition de directive, aucune règle européenne ne l'ayant imposé à la France. Elle place nos commissaires-priseurs dans une situation unique au monde et pénalisante.

Alors que la loi relative à l'État au service d'une société de confiance

vient d'être adoptée par le Parlement, faisant le pari d'une France de liberté et de responsabilité pour dynamiser ses agents économiques, les commissaires-priseurs sont sidérés par les propos tenus par la présidente du CVV (*Les Échos*, 25 juillet) plaidant pour le renforcement de son instance afin d'en faire une autorité administrative indépendante, à l'image de l'Autorité des marchés financiers, ou de l'Arjel, qui surveille les jeux en ligne. Cela serait contraire à ce que préconisait déjà en 2009 l'actuel vice-président du Conseil d'État, Bruno Lasserre, qui estimait que, lorsqu'une profession est mobilisée pour établir et faire respecter des normes déontologiques, « une autorité d'autorégulation par les professionnels est efficace, car la défense de l'image positive de la profession – qui suppose d'interdire



GUILLAUME NEDDELLEC

COMMISSAIRE-PRISEUR  
ET PRÉSIDENT  
DU SYNDICAT NATIONAL DES  
MAISONS DE VENTES VOLONTAIRES

les comportements qui nuisent à cette image – constitue alors un objectif commun ».

Une autorégulation combinée aux juridictions de droit commun, c'est précisément ce que souhaitent les commissaires-priseurs. Nous voulons nous affranchir d'un corset tutélaire pour revivifier nos 400 salles de ventes de province, véritable réseau d'animation culturelle, permettant à tout un chacun d'acquérir un bien ou un tableau pour quelques dizaines ou centaines d'euros,

en renouant ce lien de proximité avec le public qui valorise et fait circuler tous les trésors présents dans les greniers de notre pays. Nous voulons être les emblèmes de cette société de confiance pour dynamiser le marché de l'art français et lui redonner sa place : l'une des toutes premières dans le monde! ●